Agriculteurs, sécurisez l'intégration de votre nouveau salarié. Formez en interne !





DÉFI Emploi, formez et fidélisez votre salarié agricole

Vous recrutez un **nouveau salarié** en **CDI** ou pour un contrat de **6 mois minimum**, **DÉFI Emploi**, dispositif d'OCAPIAT, vous permet de le former et l'intégrer grâce au financement d'un tutorat en interne dans votre entreprise.

DÉFI Emploi, éligibilité





- J'ai une entreprise agricole de **moins de 11 salariés** (en équivalent temps plein).
- Je recrute un **nouveau salarié** en **CDD de 6 mois minimum** ou un **CDI**, avec un temps de travail supérieur ou égal à 80 % (base 35 h).
- Je **contacte mon référent ÉFEA dans les jours qui suivent le recrutement** (1 mois maximum après l'embauche), pour le montage et le suivi du plan de formation et d'intégration de mon nouveau salarié, en interne.
- Je perçois une indemnisation du temps consacré à la formation en interne, d'OCAPIAT de **1 815 €**.

Contact



ÉFEA Pôle Orientation et insertion professionnelle

Tél. 02 53 46 60 17

accompagnement-entreprise@pl.chambagri.fr





